

AR PREFECTURE

006-210600110-20210308-DM2021_10-DE
Reçu le 08/03/2021



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2021/ *10*

DATE D'AFFICHAGE : 08 MARS 2021

OBJET : SOIREEES THEATRALES ET MUSICALES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « COMME SUR UN PLATEAU » - AVENANT N°1

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la convention du 25 février 2021 conclue avec l'Association « Comme sur un Plateau »,
Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Budget primitif 2020,

Considérant qu'il a été conclu le 25 février 2020 une convention avec l'association « Comme sur un Plateau » portant sur l'organisation de cinq représentations théâtrales et musicales sur le territoire communal.

Considérant qu'en raison du contexte sanitaire et de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire au 1^{er} juin 2021, il a été convenu de réduire à deux le nombre de représentations.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec l'association « Comme sur un Plateau », ayant son siège social au 13 avenue Riant Séjour – 06230 Villefranche-sur-Mer, d'un avenant n°1 à la convention du 25 février 2021 portant sur l'organisation, en 2021, de deux représentations théâtrales et musicales.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 08 MARS 2021

Le Maire,
Roger ROUX

